



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

(ACFCAM)

CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE

(CTFC)



RAPPORT D'ACTIVITES PREMIER SEMESTRE 2010

EDITORIAL

Le premier semestre 2010 vient de s'écouler. Avec ses difficultés mais aussi avec ses défis que nous avons su relever avec le soutien de nos partenaires.

Le présent rapport fait état de nos interventions multiformes et de ce que ces interventions ont produit au cours de la période de référence, en termes de résultats, compris comme produits mais aussi comme effets directs et indirects. Il s'agit enfin d'un cliché de la contribution du PAF2C à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de nos partenaires qui, malgré la crise économique ambiante ont refusé de baisser les bras et décidé de faire de la foresterie communale un véritable outil de développement, de gestion décentralisée des ressources naturelles.

Au plan institutionnel, la vie du CTFC a été marquée par plusieurs événements :

- La signature de la convention entre le FEICOM et l'ACFCAM ;

- La participation du CTFC au 3^{ème} Forum National sur les Forêts du Cameroun s'est tenu à Yaoundé au Palais des Congrès du 29 au 30 Mars 2010, sous le très haut Patronage du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA. Le CTFC a également été présent à d'autres ateliers, notamment racewood 2010, APV FLEGT et surtout celles relatives à la relecture de la loi forestière.

- Ce semestre a également vu l'organisation par le CTFC avec succès des ateliers sur la REDD+ communale, sur le financement des PDC et la stratégie VIH des Communes, Le CTFC a intégré le concept genre dans toutes interventions envers les forêts communales ainsi que la lutte contre le VIH SIDA, des stratégies genre, VIH SIDA et Communication ont été élaborées.

Le renforcement des capacités des ressources humaines des CFC a été une priorité ; notamment à travers la formation des CFC. L'identification de la nécessité de création et de formation des CPF a également été faite à travers un projet soumis pour financement à la coopération canadienne ; projet accepté.

Le CTFC a également sensibilisé les producteurs issus des 7 communes ciblées de la région Est Cameroun aux techniques de valorisation des PFNL, de transformation, de structuration d'une filière de commercialisation ciblée sur les produits les plus couramment collectés mais aussi sur d'autres PFNL moins connus en vue d'initier un Système d'information des marchés régionaux, conformément à la législation en vigueur et connecté au SIM national.

Le CTFC a poursuivi au cours de ce premier semestre ses activités de suivi de classement des forêts communales, d'inventaire d'aménagement (Lomié), d'élaboration des plans de développement communaux (Ndélélé, Abong Mbang, Mboma, Doumaintang, Mouloundou et Lomié) et de la réalisation des études socioéconomiques (Doumaintang, Salapoumbé).

Le CTFC envisage avec ses partenaires le lancement des activités de lutte contre le changement climatique avec un projet REDD+ communal porté par les communes.

Le Site web: www.foretcommunale-cameroun.org est resté fonctionnel et le CTFC dans sa stratégie de communication envisage de créer des liens avec d'autres sites œuvrant dans le secteur forestier afin de mieux informer le public sur les activités de développement de la foresterie communale au Cameroun et dans les bassins du Congo et ses résultats afin de mieux promouvoir la gestion décentralisée des ressources naturelles et le développement local.

Les retards accusés dans la mise à disposition des fonds de la coopération allemande ont constitué une contrainte importante pour l'exécution des activités planifiées. Nous pouvons nous réjouir du début de régularisation qui a été effective.

Sur le plan des ressources humaines, le Chef d'Antenne Est à la fin de son contrat a quitté le CTFC et le recrutement de son remplaçant est en cours. L'AT DED socio économiste arrive au terme de son contrat au CTFC et sera remplacée à partir du 1^{er} Juillet 2010 par une nouvelle AT DED qui elle sera basée à l'Antenne CTFC Est à Bertoua. Un atelier sur les leçons apprises DED sur l'appui au CTFC a été organisé et le CTFC a reçu une mission de contrôle d'avancement du PSFE.

Nous tenons à saluer l'intérêt que porte la Coopération allemande au PAF2C en faisant de la foresterie communale un axe majeur des activités du PROPSFE pour les prochaines années. Cet intérêt témoigne de la confiance de ce partenaire à nos activités et ses résultats sur le terrain.

Par ailleurs, la Coopération canadienne participe à partir du premier juillet après un appel à projets aux activités du PAF2C sur la composante gouvernance forestière pour une durée d'un an à hauteur de 30 Millions de Frans Environ.

Le CTFC a finalisé avec l'appui de ses partenaires les procédures financières IADM auprès du MINFOF. C'est le lieu de remercier le FFEM, la GTZ, le MINFOF et les autres partenaires financiers et techniques pour leurs appuis multiformes, les communes membres de l'ACFCAM, tout comme le personnel du CTFC qui ont permis à l'Association de remplir de manière satisfaisante ses missions au cours du premier semestre 2010.

Le premier semestre 2010, globalement a permis au CTFC de jouer un rôle d'avant-garde dans l'appui aux Communes membres de l'ACFCAM et de leur cellule de foresterie communale, au travers de son Programme d'Appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C).

Bodelaire KEMAJOU
Directeur du CTFC

SOMMAIRE

EDITORIAL	2
INTRODUCTION	6
1. Le Programme d'Appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C)	6
2. Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)	6
3. Les bailleurs de fonds	7
4. Les ressources humaines.....	8
5. Les moyens matériels	9
RAPPORT TECHNIQUE	11
I. APPUI INSTITUTIONNEL AU PROCESSUS DE CREATION DES FORÊTS COMMUNALES ET PROMOTION DU CONCEPT AU SEIN DE LA COMIFAC	12
I.1. Appui au Processus de classement des forêts communales.....	12
I.2. Projet d'organisation du 1 ^{er} congrès sur les forêts communales en Afrique Centrale	12
I.3. Promotion du Concept Foresterie Communale par le CTFC lors des fora et manifestations diverses	13
II. APPUI A L'AMENAGEMENT ET A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES	17
II.1. Appui à la création et au renforcement des capacités des Cellules de Foresterie Communale (CFC)	17
II.2. Appui à la création et au renforcement des capacités des Comités Paysans Forêts (CPF)	18
II.3. Appui à l'aménagement forestier.....	20
III. APPUI A LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE	21
III.1. Le SIM PFNL ou Système d'Information sur les Marchés des PFNL	21
III.2. Appui à la création des unités communales de transformation de bois (UTB).....	23
IV. APPUI A L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS ET PROMOTION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT LOCAL	24
IV.1. Appui à l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC).....	24
IV.2. Appui à la réalisation des Etudes Socio Economiques (ESE)	26
V. LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA GESTION FORESTIERE ET PARTICIPATION A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	27
V.1. Activités changements climatiques et REDD+ du CTFC.....	27
VI. PERENNISTION DU CTFC ET DES CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE	29
VI.1. Agréments aux inventaires, sylviculture et EIE.....	29

VI.2. Conventions de l'ACFCAM/CTFC	29
VI.3. Dossiers soumis aux financements des bailleurs.....	29
VI.4.Publications du CTFC.....	29
VII. ACTIVITES TRANSVERSALES	30
VII.1. Prise en compte du concept genre dans l'accompagnement des Forêts Communales.	30
VII.2. Activités de lutte contre le VIH SIDA.....	30
VII.3. Leçons apprises DED sur l'appui au CTFC.....	33
VII.4. Mission CAP PRO PSFE	33
RAPPORT FINANCIER.....	34

INTRODUCTION

1. LE PROGRAMME D'APPUI AUX FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN (PAF2C)

Le « Programme d'appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C) » est le produit de la volonté conjointe de l'ACFCam (Association des Communes forestières du Cameroun) et du groupement FNCoFor/ONF (Fédération nationale des Communes forestières de France et son partenaire technique, l'Office national des Forêts) de renforcer le réseau des forêts communales en accompagnant le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Ce programme bénéficie de l'appui financier de la Coopération allemande et Française.

Le PAF2C se décline en six objectifs spécifiques :

- Assurer un appui institutionnel au processus de création des forêts communales et promouvoir le concept au sein de la COMIFAC
- Aménager et gérer durablement les forêts communales
- Mieux valoriser les produits de la forêt communale
- Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement local
- Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique
- Assurer la pérennité du Centre Technique de la Foresterie Communale (CTFC) et des cellules de foresterie communale.

Le programme se déroule sur une période de quatre années avec l'ACFCAM comme maître d'ouvrage et le CTFC comme maître d'œuvre.

Les bénéficiaires du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (PAF2C) sont les Communes membres de l'ACFCAM et leurs cellules de foresterie communale.

2. LE CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE (CTFC)

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) enregistrée le 30 juillet 2009 sous le N°001000/RDA/JO6/BAPP portant liberté d'association au Cameroun est l'agence d'exécution de l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCam) pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Forêts communales du Cameroun (PAF2C).

Le CTFC est chargé de :

- Appuyer les communes pour le classement de leur forêt communale, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement
- Appuyer le ministère chargé des Forêts dans sa contribution aux processus de classement et d'aménagement des forêts communales
- Appuyer les communes pour l'exploitation et la mise en marché des produits de leur forêt (bois et autres ressources)
- Appuyer la création d'entreprises (communales, coopératives ou privées) pour la valorisation locale des essences (scieries artisanales, ateliers de menuiserie)
- Promouvoir les initiatives de développement local centrées sur la forêt

- Appuyer la création de forêts par plantation, en particulier grâce à des opérations de compensation carbone conduites avec des collectivités locales européennes
- Appuyer la certification de l'origine légale des bois et de gestion durable des forêts
- Former des élus et des cadres municipaux et promouvoir la gouvernance locale
- Former de jeunes ruraux aux métiers de la forêt
- Réaliser des prestations de services pour le compte de communes.

Pour réaliser les activités lui permettant d'atteindre ses missions, le CTFC bénéficie d'appuis financiers de divers bailleurs de fonds au premier rang desquels le FFEM et la GTZ, au travers de conventions et accords de partenariats.

3. LES BAILLEURS DE FONDS

3.1. FFEM - AFD



- Nous avons déjà reçu du FFEM : 609 111.18 € reste à percevoir 690 880,82 € sur budget 4 ans .Les dépenses imputées sur la subvention FFEM ont été faibles au cours de ce premier semestre 2010 (26 543 €). Nous avons utilisé les Fonds FFEM (16 150 €) comme caisse d'avance de la GTZ vu le retard de la signature de la convention et du versement du 5e appel de fonds GTZ. Une régularisation a été effectuée en fin juin 2010.
- 2 Factures ont été déposées auprès de l'AFD pour paiement direct
1-Solde prise en charge AT français (août-sept-octobre 2009) - 31 276.82€
2-Appui Technique FNCOFOR- 8050 €. Tous ces règlements se faisant à la source depuis paris nous ne pouvons pas certifier cela a été effectif.

3.2. GTZ



- Une convention séparée pour l'année 2010 à été signé le 27/05/2010 d'un montant de 299 015 €
- Une demande d'appel de fonds 5^e sur la base des dépenses justifiées ont été déposées au ProPSFE le 28 Mai 2010 d'un montant de 149 500 euros.
- Au vu du retard de la signature de l'avenant à la convention séparé et au versement du 4eme appel de fonds, le FFEM et Le compte CTFC ont Préfinancé certaines activités dont 16 150 € pour le FFEM et 13 058 € pour le compte CTFC soit au total 29 208 €.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

4.1. Organigramme du CTFC

L'organigramme du CTFC n'a pas connu de modification au cours du premier semestre 2010.

Une socio éco du MINFOF a été mise à la disposition du CTFC pour l'Antenne de l'Est. La charge de travail pour le personnel de l'Antenne Est du CTFC reste très importante du fait du non recrutement des 5 Techniciens annoncés lors du comité de pilotage de janvier 2009

L'AT DED Aurélie GHYSELS quitte le CTFC et est remplacée par l'AT DED Jana SCHLINDER qui sera détachée à l'Antenne CTFC Est à partir du 1^{er} Juillet 2010.

Les contrats des AT nationaux et de la comptable financés par les fonds GTZ sont arrivés à terme en Avril 2010.

Le chef d'Antenne CTFC Est (Adolphe ONDOUA) a quitté le CTFC à la fin de son contrat pour rejoindre l'Observatoire Indépendant des Forêt du Cameroun. L'appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un aménagiste forestier pour l'Antenne de l'Est.

Les postes de l'Ouest et du Sud - Ouest restent toujours vacants dans l'organigramme.

A la suite d'un diagnostic organisationnel de l'ACFCAM/CTFC effectué par la coopération canadienne, il a été demandé au CTFC de séparer le poste de la responsable financière et la caisse assuré jusque là par la Responsable administrative et comptable..

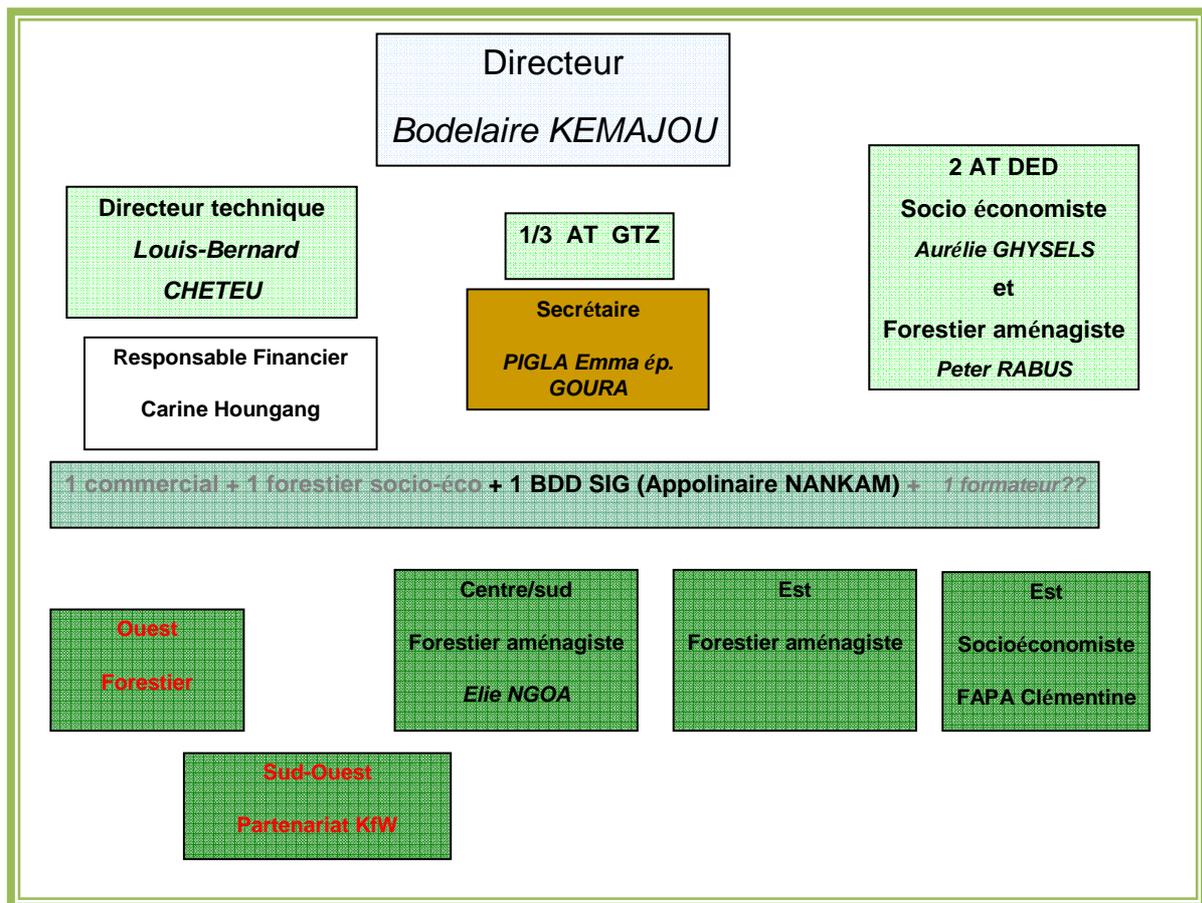


Figure 1 : Organigramme du CTFC Juin 2010

4.2. Accueil des stagiaires au CTFC

Au cours du premier semestre 2010, le CTFC a accueilli trois stagiaires :

- Monsieur Rabier Quentin Maurice, juriste, et Mlle TSOGO Mélanie Ermides, sociologue, dans le cadre d'un stage pré emploi à la suite d'une convention entre le CTFC et le Fond National de l'Emploi pour une période de un (1) an pour s'occuper respectivement de secrétariat permanent de l'ACFCAM et des questions VIH SIDA au sein de l'ACFCAM/CTFC.
- Mlle AJARA NGOUNGOURE NJOUONKOU, Technicien des Eaux et Forêts, pour une durée de deux (2) mois dans le cadre d'un stage d'imprégnation au PAF2C.

5. LES MOYENS MATERIELS

❖ Véhicule :

- Le véhicule d'occasion TOYOTA SURF est mis à la disposition de l'Antenne Est du CTFC sous la responsabilité du Chef d'Antenne
- La 307 Peugeot est sous la responsabilité du Directeur du CTFC Monsieur Bodelaire KEMAJOU. Ce véhicule sert également de moyen de liaison pour l'Equipe CTFC à Yaoundé.
- Chacun des 2 AT DED est doté d'un véhicule, ces deux véhicules sont aussi utilisés dans le cadre des missions du CTFC après demande et autorisation auprès de la GTZ.

❖ **Informatique :**

Tout le personnel du CTFC et AT du DED dispose d'un matériel informatique adéquat. Au cours du premier semestre 2010, Deux ordinateurs portables ont été achetés pour le Directeur et le Chef d'antenne Centre et Sud.

Mobilier :

Pas de changement

❖ **Les locaux**

A Bertoua, avec l'arrivée de la nouvelle AT DED détachée à l'Antenne CTFC Est, le ProPSFE Antenne de l'Est accueillera une partie du personnel CTFC dans ses nouveaux locaux de Bertoua.

RAPPORT TECHNIQUE

I. APPUI INSTITUTIONNEL AU PROCESSUS DE CREATION DES FORÊTS COMMUNALES ET PROMOTION DU CONCEPT AU SEIN DE LA COMIFAC

I.1. APPUI AU PROCESSUS DE CLASSEMENT DES FORETS COMMUNALES

Le classement des forêts communales se présente aujourd'hui comme un serpent de mer pour ce mode de gestion forestière au Cameroun.

En effet, la procédure de classement est trop lourde et compliquée pour les communes dont les capacités techniques et financières sont le plus souvent limitées, les Forêts communales ne bénéficient pas d'un soutien institutionnel fort, la préparation des documents requiert des compétences techniques et des moyens financiers que ne possèdent pas toujours les communes, les projets de reboisement sont hors de portée des communes.

Y faisant suite, le CTFC a au cours de ce semestre apporté son appui aux Communes membre de l'ACFCAM impliquées dans ce processus. La situation des dossiers de classement est la suivante :

Sept forêts communales sont classées : Dimako, Djoum, Gari gombo, Messondo, Moloundou, Nanga Eboko et Yokadouma

Les procédures de classement sont en cours dans 23 communes (Angossas, Ayos, Batouri, Bélabo, Biwong-Bulu, Doumaintang, Doumé, Ebolowa II, Makak, Massok, Mbang, Mengong, Mundemba, Mvangan, Ndélélé, Ndikiminéki, Ndom/Gambé/Nyanon, Ngoïla, Ngoulémakong, Sangmélima et Yingui). Pour 11 autres communes, le dossier de classement est déjà soumis à la signature du Premier Ministre (Akom II, Ambam, Dzen, Efulan, Lomié, Messaména, Mindourou, Minta, Nguti, Salapoumbé et Yoko).

Nous pouvons nous réjouir des dernières nouvelles portant sur le décret de classement des forêts communales de Lomié et de Batouri.



Réunion de sensibilisation des autorités administratives et locales (étape 3 de classement)

I.2. PROJET D'ORGANISATION DU 1^{ER} CONGRES SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE CENTRALE.

L'ACFCAM et son partenaire institutionnel, la FNCOFOR ont fait part au SE de la COMIFAC de leur projet de réunir en congrès en fin 2010 à Yaoundé, les élus des collectivités locales des 10 Etats membres qui seraient intéressés par la création et la gestion durable de forêts communales assises sur le domaine forestier permanent, pour une mise en œuvre effective de la décentralisation. Pour manifester le caractère politique de cette démarche, ce congrès serait organisé sous l'égide de la COMIFAC et

réunirait aussi les ministères référents des communes (forêts, décentralisation, domaines,...), leurs partenaires institutionnels, techniques et financiers et des représentants de la société civile.

Ce congrès aura pour objectifs spécifiques de :

- Faire connaître, partager et situer dans leur contexte institutionnel les initiatives africaines de création et de gestion durable de forêts communales ;
- Définir une stratégie commune d'organisation des communes forestières et de création des forêts communales dans l'espace COMIFAC, dans le but de lutter contre le défrichement ou la dégradation des forêts et d'assurer leur gestion durable, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales ;
- Identifier un ou plusieurs projets régionaux conformes à cette stratégie.

Les Termes de Référence de ce congrès ainsi qu'un projet de budget ont été élaborés et transmis au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et des correspondances adressées au Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun

1.3. PROMOTION DU CONCEPT FORESTERIE COMMUNALE PAR LE CTFC LORS DES FORUMS ET MANIFESTATIONS DIVERSES

❖ Participation du CTFC au 3^{ème} Forum National sur les forêts du Cameroun

Le 3^{ème} Forum National sur les Forêts du Cameroun s'est tenu à Yaoundé au Palais des Congrès du 29 au 30 Mars 2010, sous le très haut Patronage du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA.

Le Forum avait pour objectifs de:

- Connaître davantage les acteurs impliqués dans le secteur forestier camerounais et leurs initiatives en matière de gestion plus durable des ressources ;
- Donner la parole à la société civile pour qu'elle s'exprime sur l'état de la gestion des ressources forestières au Cameroun, y compris les initiatives innovantes ;
- Ecouter la perception des différents acteurs du secteur forestier sur l'évolution de celui-ci ;
- Recueillir les préoccupations des différents acteurs du secteur forestier;
- Clarifier le rôle des différentes parties prenantes (administration, secteur privé, société civile, partenaires au développement) dans la mise en œuvre du PSFE
- Evaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations émises lors du deuxième forum national de décembre 2002 et du chapitre national du plan de convergence de la COMIFAC;



Visite du Stand du CTFC par le MINFOF lors du 3^{ème} Forum national sur les forêts

Le CTFC était présent activement à ce Forum dans trois ateliers thématiques avec quatre exposés :

- Le premier exposé du thème gouvernance forestière présenté par Louis Bernard CHETEU (Directeur Technique du CTFC) portait sur « *l'action des maires contre l'exploitation illégale du bois sur leur territoire* ». En effet était question lors de ce forum de présenter l'Action des Maires dans la lutte contre l'exploitation illégale des bois à l'Est Cameroun et de réfléchir sur les stratégies de son renforcement par des actions conjointes maires, forces de gendarmerie, services de l'Administration forestière (MINFOF) et communautés afin d'assurer une gestion durable des forêts communales de l'Est Cameroun.
- Le deuxième exposé du même atelier présenté par Adolphe Serge Lamont ONDOUA (Chef d'Antenne CTFC- Est) intitulé « *TRACABILITE DU BOIS : de l'inventaire d'exploitation à la commercialisation du bois* » visait à montrer le système qui permet une identification physique et documentaire du bois à tous les niveaux: exploitation, stockage, transport et dont les objectifs permettent :
 - au niveau de l'Entreprise de maîtriser les prévisions de production à l'avance (6 à 12 mois), les flux de produits, sites de transformation et de stockage, de localiser la ressource et planifier les coupes selon les besoins des clients, de s'acquitter des obligations légales en matière d'exploitation forestière , d'identifier les anomalies dans le circuit de production , d'éviter les risques de mélange de bois d'origines diverses (bois légal et bois illégal), de satisfaire les exigences des clients qui demandent du bois provenant de sources gérées durablement ;
 - au niveau national de diminuer les coupes illégales, mais encore de mieux maîtriser les volumes produits sur les zones aménagées, d'améliorer l'efficacité des contrôles, d'améliorer la connaissance des flux de grumes et de débités, d'améliorer les recettes fiscales par une meilleure maîtrise de l'assiette.
- L'exposé du thème Exploitation durable présenté par Aurélie GHYSELS (Assistante Technique DED du CTFC) portait sur « *la Foresterie Communale au Cameroun : outil de développement et de gestion décentralisée des ressources naturelles* ». Cette présentation visait à décrire techniquement et de manière

méthodique les procédures que doivent suivre les communes qui se sont engagées dans un processus de classement, de création ou de gestion des forêts communales en vue de faire connaître la foresterie communale comme un outil de développement et de gestion décentralisée des ressources naturelles au Cameroun.

- L'exposé du *thème* Contribution de la Société Civile à la révision de la Loi Forestière intitulé « *Décentralisation et foresterie communale* » présenté par Bodelaire KEMAJOU (Directeur du CTFC) nous a amené à structurer une problématique autour de trois points essentiels :

1- *Au regard des faits, comment ont évolué depuis la loi de 1994 la foresterie communale et la foresterie communautaire ?*

Il s'agissait de faire un bref diagnostic de situation sur l'impact de la loi de 1994 sur la gestion décentralisée des ressources naturelles. Ce diagnostic nous a amené à identifier les points forts et les points faibles de cette loi, les menaces et les opportunités qui se sont dégagés à travers l'application de la dite loi sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

2- *Quel impact des lois de décentralisation de 2004 sur la gestion des programmes forestiers au Cameroun ?*

La réponse à cette seconde interrogation portait sur la nécessité d'adaptation des services d'Etat, des programmes nationaux et internationaux aux changements qu'apporte la décentralisation. Beaucoup de programmes nationaux et internationaux dans le domaine de la foresterie et de l'Environnement ont été conçus dans un environnement d'Etat centralisé. Le Cameroun est devenu un Etat décentralisé depuis la loi de 2004 qui a transféré un certain nombre de compétences aux Communes et aux régions dans la gestion des ressources naturelles. Il s'agissait de comment, les services de l'Etat et les partenaires de coopération doivent mettre en application ces textes de lois au risque d'agir de manière illégal

3- *Comment promouvoir une concertation et une coopération étroite entre les acteurs de la décentralisation forestière au Cameroun ?*

Ce chapitre a exploré les bases d'une coopération efficace entre les services de l'Etat, les partenaires de coopération et les collectivités territoriales décentralisées pour une gouvernance forestière au Cameroun.

Le CTFC avait également un stand pour l'exposition des ses produits (Memo PAF2C à mis parcours, CTFC INFO n°3, brochure d'information sur les forêts communales, affiches CTFC, quelques plants d'arbres utilisés dans le reboisement dans le cadre du projet Ville de Paris, les graines de certaines espèces utilisées dans le cadre des enrichissements utilisés dans la forêt communale de Belabo et divers documents du CTFC).Le stand CTFC à ce forum était animé permanemment par Apollinaire NANKAM et Elie Olivier NGOA YAKAM.

❖ **Participation du CTFC à une réunion des parties prenantes nationales du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à Kribi, avril 2010.**

Du 26 au 29 avril 2010 s'est tenue à Kribi au Cameroun, sous la présidence effective de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, une réunion des parties prenantes nationales du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). L'objectif global de cette rencontre était principalement d'identifier les priorités nationales à soumettre au FEM et par ricochet, d'accroître les possibilités d'accès du Cameroun aux allocations prévues pour la 5^{ème} phase opérationnelle du FEM (FEM5) ; Ceci en vue de permettre une contribution efficace à la réalisation des objectifs de la politique nationale de Développement Durable, de lutte contre la pauvreté et des objectifs du FEM.

A cette occasion, le CTFC a soumis quatre idées de projet pour financement dans le cadre du FEM 5. Ces idées portaient sur :

- La lutte contre la déforestation et la dégradation des mangroves camerounaises Par les Collectivités territoriales décentralisées.
- La conservation de la biodiversité dans les forêts communales des Collectivités territoriales décentralisées du Cameroun.
- La conservation des forêts galeries et de restauration des terres dégradées dans les Collectivités territoriales décentralisées de la zone soudano sahélienne au Cameroun.
- Le REDD+ porté par les communes forestières du Cameroun.

❖ **Participation du CTFC à Racewood 2010**

Le CTFC a partagé ses expériences de foresterie communale au cours des Ateliers Thématiques sur la certification forestière, la lutte contre le bois illégal et la transformation des produits bois organisé à l'occasion de Racewood 2010 à Douala. Ces ateliers thématiques ont offert un panorama complet des évolutions du secteur des bois tropicaux en Europe et en Afrique dans le cadre des débats animés par:

- des experts de la Commission européenne et leurs confrères sur le terrain qui ont intervenus, sur le processus FLEGT, le principe de Due diligence et les nouvelles obligations concernant la légalité des bois ou des produits dérivés du bois importés,
- des responsables économiques et les membres des ONG parties prenantes dans les récents développements de la certification en Afrique,
- des représentants des gouvernements africains engagés dans les accords bilatéraux de contrôle de la légalité des bois.

Dans le stand offert gratuitement au CTFC pour la circonstance, on retrouvait :

- des Copies du Memo (français et anglais)
- Les copies des 3 CTFC News
- Les cartes de localisation des forêts communales du PAF2C avec des couleurs différentes pour les forêts classées et non classées
- Un fichier des contacts des maires
- Les deux grandes affiches présentant le PAF2C
- Les infos sur les forêts communales en cours d'exploitation avec données d'inventaires et qualité du bois
- La brochure d'information sur les forêts communales
- Un power point qui défile sur un ordinateur installé dans le stand avec des photos et présentations du PAF2C

❖ **Participation du CTFC à l'atelier d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques et de la société civile sur l'APV FLEGT**

Le CTFC a participé aux ateliers d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques et de la société civile sur l'APV FLEGT.

❖ **Participation du CTFC aux divers ateliers et réunions de relecture de la loi forestière**

Le CTFC a participé à divers ateliers et réunions de relecture de la loi forestière sur la transformation du bois et la création des unités de transformation de bois organisé à Yaoundé, le CTFC a également partagé ses expériences au cours de l'atelier de concertation relatif à l'amélioration du cadre légal régissant le secteur des PFNL au Cameroun organisée par la FAO et les partenaires du projet suscité qui s'est tenu à Ebolowa et à Douala.

Le CTFC a été choisi comme membre du groupe national de travail de la COMIFAC sur les PFNL.

II. APPUI A L'AMENAGEMENT ET A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES

II.1. APPUI A LA CREATION ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE (CFC)

Le renforcement des capacités des communes dans la gestion de leur forêt communale (FC) étant l'une des thématiques opérationnelles principales du PAF2C. Le CTFC au cours du Premier semestre 2010 a identifié la nécessité de création et de renforcement des capacités des communes, spécifiquement les organes techniques appelés communément « les cellules de foresterie communale » (CFC), chargés de la gestion des forêts communales.

Le CTFC a dans ce cadre élaboré une stratégie qui consiste à (1) s'assurer de l'existence d'une ressource humaine pré-qualifiée chargée de la foresterie communale et engagée par la commune, (2) renforcer les capacités de ces ressources humaines à monter de toute pièce leur section technique (organisation, archivage, planification), (3) accompagner et conseiller les ressources humaines formées, (4) renforcer les capacités de ces ressources humaines en matière de légalité forestière.

La première formation pour les CFC sélectionnées a eu lieu dans la commune de Dimako la première semaine d'avril 2010, avec une participation de 12 chefs CFC des Communes de Dimako, Youkadouma, Batouri, Salapoumbe, Doumé, Messamena, Lomie, Akom II, Djoum, Yoko, Messondo et Nguti. Les communes de Doumé, Dimako et Djoum avaient envoyé deux représentants en raison de la nature de l'organisation au sein de la CFC. Les sujets traités concernés : la CFC dans l'organigramme d'une commune suivant l'Arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 Août 2009 ; la définition des missions d'une CFC ; l'élaboration des termes de référence (TdR) pour chaque employé d'un CFC ; la planification d'activités d'une CFC ; l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) d'une CFC afin d'améliorer sa fonctionnalité ; l'analyse des besoins en matériel pour un bon fonctionnement d'une CFC.

Afin d'assurer la pérennité et la vérification de niveau d'appréhension des participants, des devoirs ont été donnés après chaque session de formation. Une évaluation des devoirs de la première formation a été réalisée par l'équipe du CTFC au mois de juin 2010. Dans certaines communes, la qualité des devoirs est impressionnante. L'évaluation a également révélé que lors de chaque formation, une répétition courte de la formation précédente doit être menée afin d'assurer la durabilité de la compréhension et la mise en œuvre des devoirs et actions escomptés des cellules formées.



Séance de formation CFC



Participants à la formation CFC

II.2. APPUI A LA CREATION ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMITES PAYSANS FORETS (CPF)

Il est une évidence internationalement reconnue que la gestion décentralisée des ressources forestières constitue l'une des politiques les mieux à même d'impulser la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le Cameroun conscient de cette nécessité a depuis 16 ans mis en place un cadre législatif propice à ce nouvel instrument de gestion des forêts. Ainsi, la loi forestière comme les dernières lois de la décentralisation insistent sur la gestion décentralisée des ressources forestières et de l'environnement par les collectivités territoriales dont l'organe exécutif est la mairie représentée par un exécutif élu par ses citoyens communaux. Actuellement les forêts communales existantes et en aménagement souffrent d'un déficit évident de concertation/collaboration entre les populations riveraines de ces forêts et la commune elle-même (cellule de foresterie communale (CFC), conseillers, exécutif).

Les populations locales se sentent marginalisées et en particulier les femmes tributaires au même titre que les hommes de la forêt pour leurs activités. Les décisions prises au niveau communal concernant la forêt ou la future forêt communale se font trop souvent sans concertation des riverains, leurs droits d'usage coutumiers sont souvent bafoués. Les populations se lancent alors dans des activités parallèles (exploitation illégales des ressources forestières, etc.) et portent de la sorte entrave à la gestion durable des forêts.

Ce constat marquant provient de l'inorganisation des communautés villageoises (Comités paysans forêts (CPF)), de leur faible niveau de connaissance de la législation, de leur rôle (des femmes et des hommes et de suivi de l'exploitation des ressources, etc.) et des enjeux de développement mais également provient parfois d'une législation restrictive qui entrave fortement à l'obtention d'un climat social stable. L'inexistence de

communication structurée entre les communes, ses villages et les autres acteurs n'améliore pas les faits présentés ci-dessus.

Notons également que les conseillers communaux ne jouent pas pleinement leur rôle et ont eux aussi malgré leur statut d'élite un faible savoir relatif à la gestion des ressources forestières et du secteur forestier. Leur vote des activités liées à la foresterie communale dans le cadre du conseil ne s'appuie jamais sur une analyse profonde des tenants et aboutissants, et ça se reflète concrètement sur le terrain pas une faible présence et communication des communes dans les villages riverains sur ces thématiques.

Pour répondre à la problématique ci-dessus décrite, le CTFC au cours du premier semestre 2009 a soumis un projet pour financement d'un montant de 29 800 000 FCFA par la coopération Canadienne dans le cadre du Fonds Gouvernance et société Civile (FGSC). Le projet a pour titre : *Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C)*. Il vise à mettre en place à travers une structure technique existante d'appui à la foresterie communale, le centre technique de la foresterie communale, un système de communication fonctionnel (village-commune, système d'alerte), un programme de renforcement des capacités de acteurs majeurs (les comités paysans forêts (certains devront être créés), les cellules de foresterie communales et les communes (conseillers communaux)) et un accompagnement technique spécifiques des communes engagées.

Le projet répondra notamment aux exigences légales en matière de participation des populations locales à la gestion forestière par la création et le renforcement des capacités des CPF (Décision n°135/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999), de gestion des forêts communales par un personnel qualifié et de compétence avérée (Article 38 du Décret de 1995) et d'information/participation des populations riveraines à l'aménagement et l'exploitation de la forêt communale notamment par la mise en place d'un système d'alerte environnementale (exploitation illégale, etc.).

Grâce à la mise en place de ces comités paysans forêts, les groupes de femmes au même titre que les hommes, pourront faire valoir leurs droits traditionnels et exprimer leurs desideratas lors des décisions à prendre par le conseil municipal par rapport à la gestion forestière communale. Cette perspective cadre bien avec l'optique de gestion décentralisée des ressources naturelles.

Les collectivités territoriales, représentées par l'ACFCAM, valoriseront leurs expériences en matière de gestion forestière communale et de participation des populations locales (notamment la viabilisation des CPF) grâce aux échanges du groupe de travail chargé de la relecture de la législation forestière.

Les Résultats attendus du projet sont entre autres : La mise en place des CPF dans les villages riverains aux FC, la commune diffuse au niveau de chaque village riverain à la FC, les informations relatives à l'exploitation forestière, le village veille à la GDRN, les CFC et les CPF sont en mesure de mettre en œuvre leur plan d'action élaboré, les CFC et les CPF voient leur travail facilité grâce à l'utilisation des outils de suivi, les CFC et les CPF sont en mesure d'organiser des missions de suivi sur le terrain, L'organisation et le fonctionnement des CFC et des CPF permettent un suivi optimal de l'exploitation forestière Les populations locales (femmes et hommes) expriment leurs attentes par

rapport à la gestion de la FC, les droits d'usage sont reconnus et favorisent le développement socio-économique des populations riveraines, la législation prend en considération les problématiques des collectivités territoriales pour la gestion des forêts communales.

A ce jour, ce projet soumis au financement a été accepté par la Coopération Canadienne une lettre d'entente a été signée entre l'ACFCAM et le FGSC, le CTFC/ACFCAM a reçu une mission de la Coopération Canadienne chargée du diagnostic organisationnel et financier, deux formations ont été organisées sur la RFA et sur le recadrage du projet soumis. Reste maintenant la signature de la convention et le déblocage des financements pour la mise en œuvre du projet qui durera exactement un (1) an.

II.3. APPUI A L'AMENAGEMENT FORESTIER



Travaux de layonage réalisés lors de l'inventaire d'aménagement de la FC de Lomié

A Lomié : l'inventaire d'aménagement a été réalisé et le rapport d'inventaire est en cours d'élaboration

A Messondo : Le plan d'aménagement a été validé

A Bertoua : le CTFC a participé à la mission d'évaluation de l'Etat des lieux de la mise en œuvre des plans d'aménagement des quatre forêts communales en cours d'exploitation (Dimako, Gari gombo, Moloundou et Yokadouma) dans la Région de l'Est,

La mission avait pour objectif de faire un état des lieux de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts communales dans la Région de l'Est et, à cette occasion, de récolter un maximum d'informations pouvant contribuer à l'élaboration par le MINFOF d'une stratégie de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du Domaine forestier permanent (DFP).

A la suite de l'atelier de restitution de la mission d'étude sur l'état des lieux de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts communales, l'occasion a été saisie du fait de la présence de quelques acteurs clés pour lancer la réflexion sur les besoins d'amélioration des grilles d'évaluation plans d'aménagement

Deux points principaux ont été abordés au cours de la réunion : (i) la justification/pertinence pour l'amélioration de la grille et (ii) quelques propositions pour la suite.

- Justifications pour l'amélioration de la grille d'évaluation des plans d'aménagements

- les fiches de projet de la composante 2 du PSFE (CDMT 2010) prennent en compte la nécessité d'adapter la grille d'évaluation des plans d'aménagement des forêts de production ;
- l'adoption par le Cameroun depuis 2002 des PCI OAB-OIBT milite en faveur de l'intégration des ces critères dans la grille d'évaluation des PA ;
- les grilles des critères de légalité par titre dans le cadre de la négociation FLEGT actuellement disponibles ;
- les PTA 2010 du MINFOF (Activité 2.2.4.1) intègrent bien cette activité.

- Propositions (à soumettre à la DF/MINFOF)

- Faire circuler la grille d'évaluation de PCI, OAB-OIBT, FLEGT ...et études disponibles ;
- Que le MINFOF se rapproche du coordonnateur du projet OAB-OIBT pour les modalités d'appuis possibles (Grilles d'analyse PA) ;
- Elaborer les TDR et monter une demande de financement pour déclencher l'activité 2.2.5.1 (Réviser la grille d'évaluation des plans d'aménagement des UFA et des forêts communales) ;
- Mettre sur pied un groupe de travail (à préciser dans les TDR).

A Djoum : La forêt communale est entrée en exploitation au mois de janvier 2010.

III. APPUI A LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE

III.1. LE SIM PFNL OU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES DES PFNL

Dans le cadre de sa composante 3, à savoir, la meilleure valorisation des produits forestiers, un des résultats escompté vise l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies commerciales. Actuellement, le bois d'œuvre est la principale ressource forestière formellement exploitée au contraire des nombreux PFNL dont la valorisation au niveau local, permettrait justement de diversifier l'utilisation des produits issus des forêts communales, réduisant ainsi la pression sur les essences commerciales surexploitées ; et permettant ainsi le développement des activités génératrices de revenus pour les populations riveraines.

La production, transformation et commercialisation de ces produits maintenues au niveau local, peuvent donc être compatibles avec la législation tant que l'utilisation des ressources naturelles environnantes n'affecte pas le potentiel forestier. L'exploitation traditionnelle de ces PFNL offre aux communautés la possibilité d'un développement autonome. En effet, les maigres bénéfices générés par la vente de ces produits transformés ou non, sont généralement réinvestis localement dans l'achat de besoins de première nécessité, produits vivriers, santé, éducation, *etc.* Le petit profit reste donc au niveau des localités et engendre les emplois escomptés par le programme.



PFNL exposés sur un marché

Aurelie Ghysels A.T DED/CTFC pendant la mission SIM PFNL

Après maintenant 9 mois de fonctionnement du SIM (soit 6 mois après la 1ère mission de suivi-évaluation), il fallait tenir compte des difficultés qui ont été relevées à tous les niveaux et d'adapter le cadre de suivi du système nécessaire au bon déroulement des échanges commerciaux entre les producteurs des communes bénéficiaires de l'Est et les commerçants régionaux ou nationaux. Ainsi une mission s'est déroulée du 28 avril au 15 Mai 2010 dans les Communes de Dimako, Batouri, Gari Gombo, Ndélélé, Mbang, Doumé et Lomié,; celle-ci avait pour but de traiter avec la participation de tous les acteurs locaux, des différents problèmes/ contraintes qui ont jusqu'ici perturbé le bon fonctionnement du SIM PFNL à l'Est, et de mettre en place des stratégies en vue de parfaire les résultats escomptés.

Des outils et concepts ont été élaborés au cours de cette mission pour aider les producteurs à s'approprier du processus (calendrier ethnobotanique, procédures de préfinancement des produits, développement de stratégies légales de commercialisation adaptées à chaque commune pilote, modules sur la transformation et la conservation de certains produits).

Qu'est ce que le SIM /PFNL ?

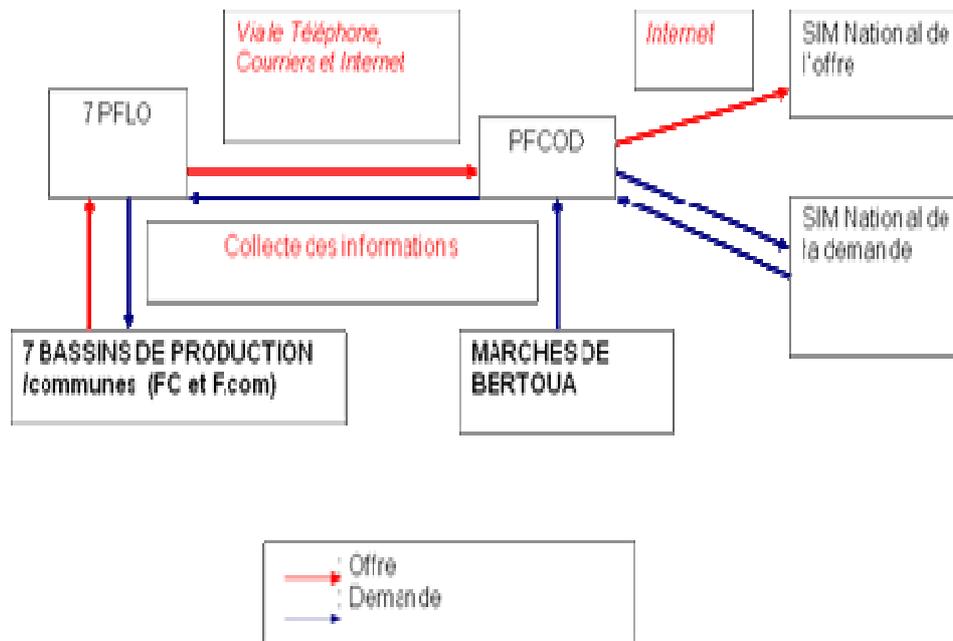
Le SIM PFNL ou Système d'Information sur les Marchés des PFNL a été développé dans la région de l'Est Cameroun par le CTFC sur la base des expériences des différents partenaires dans le domaine et plus particulièrement sur l'initiative de la SNV dans le cadre du projet de la FAO GCP/RAF/408/EC sur la «*Mobilisation et le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale*».

Le Système d'Information sur les Marchés PFNL (SIM PFNL) contribue à faciliter la commercialisation des produits forestiers non-ligneux collectés par les producteurs dans les différents bassins de production souvent enclavés (forêts des communes de la région de l'Est). Le principe table sur la diffusion de l'information relative à l'offre et à la demande en produits (type de produit, qualité, quantité, prix attendu et contact téléphonique des acheteurs et des groupements de producteurs/collecteurs).

Pour favoriser le transfert de l'information entre les acheteurs et les producteurs, une personne ressource ou point focal doit être identifié dans chaque commune pour transmettre les données sur l'offre communale au niveau du point focal central de l'offre, basé à Bertoua. Ce dernier transmettra via internet, toute l'information relative aux

différents bassins de production (forêts des communes de la région de l'Est) au niveau du SIM national de l'offre. L'offre sera ensuite diffusée par radio (radio environnement) sur l'ensemble du territoire national afin d'atteindre les acheteurs potentiels. De la même manière, l'information relative à la demande en PFNL est transmise aux producteurs des différents bassins de production pour que ceux-ci prennent connaissance des PFNL recherchés et des prix proposés sur les marchés.

Fonctionnement du SIM PFNL mis en place par le CTFC dans la région de l'Est



III.2. APPUI A LA CREATION DES UNITES COMMUNALES DE TRANSFORMATION DE BOIS (UTB)

❖ Restitution des études sur les formes juridiques possibles d'une UTB et la faisabilité de l'UTB de Messondo.

Au cours de ce semestre, le CTFC a procédé à Messondo à la restitution des études sur les formes juridiques possibles d'une UTB et la faisabilité de l'UTB de Messondo.

En effet, la Commune de Messondo a bénéficié d'un crédit du FEICOM de 80 000 000 Fcfa pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et la création d'une unité de transformation (UTB). Pour se faire, la commune a lancée deux études avec l'appui du CTFC que sont : études sur les formes juridiques possibles d'une UTB et la faisabilité de l'UTB de Messondo.

L'objectif principal de ces deux études était la mise sur pied d'une unité de transformation communale de bois permettant d'offrir à la Commune de Messondo des incitations économiques supplémentaires et de renforcer leur capacité de gestion de la forêt.

❖ Appui à l'achat d'une Lucas Mill à la commune de Dimako

En 2010, le CTFC a contribué à hauteur de dix millions de francs CFA pour l'achat d'une Lucas Mill à la Commune de Dimako dans la perspective de la mise sur pied d'une UTB communale à Dimako.

IV. APPUI A L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS ET PROMOTION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

IV.1. APPUI A L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUX (PDC)

❖ **Elaboration des PDC**

Le programme d'appui à la gestion durable des Forêts Communales au Cameroun (PAF2C), dans le cadre de sa composante 4 : « *Améliorer le niveau de vie des populations et accroître les capacités des communes à répondre aux préoccupations d'intérêt général et assurer la promotion des investissements collectifs et la protection des particuliers* », a accompagné le processus d'élaboration des plans de développement communal (PDC) dans onze (11) communes membre de l'ACFCAM de l'Est. Les activités ont débuté en février 2009, avec une phase pilote ciblant 5 Communes, suivie d'une seconde phase qui a débuté en juillet 2009 et s'est achevée au cours du premier semestre 2010 avec six autres Communes (Abong Mbang, Lomié, Mboma, Doumaintang, Mouloundou et Ndélélé). En effet le CTFC dans sa logique de « faire faire » a contractualisé des assistants techniques locaux et plusieurs consultants pour accompagner les actions sur le terrain. De même un autre consultant avait été choisi pour le suivi-évaluation de cette deuxième phase.

❖ **Financement de la mise en œuvre des PDC**

Aujourd'hui les PDC étant réalisés, il est question pour ces communes de mettre en œuvre leurs PDC respectifs. Le CTFC, dans l'optique d'accompagner ces communes à définir une stratégie de mobilisation des ressources pour l'exécution des PDC, a réuni au mois de Mars 2010 à Bertoua, tous les acteurs d'appui au développement local et communal, pour une concertation qui permettra aux communes de mieux se positionner pour implémenter ces PDC. L'objectif de cet atelier était d'amener les potentiels partenaires (MINEPAT, FEICOM, PRO PSFE, ACFCAM) à se prononcer sur le financement des PDC des communes.

Dans l'ensemble, 12 communes (Ndélélé, Dimako, Lomié, Belabo, Doumé, Mandjou, Angossas, Mboma, Doumaintang, Abong Mbang, Messamena et Yoko) ont pris part à l'activité (maire et/ou collaborateurs), dont une (01) venant de la région du centre (Yoko).

Les travaux relatifs à la mise en œuvre des plans de Développement Communal (PDC) étaient articulés autour de trois grands points :

- Les présentations de chaque partenaire (Plan Cameroun-Est, Feicom-Est, et Minepat), suivies des questions réponses ;
- Un exercice en plénière pour identifier les forces et faiblesses de la mise en œuvre des PDC ;
- Les travaux de groupe.

Il est ressorti de ces travaux que la définition d'une vision communale de développement intégré qui réponde réellement aux besoins locaux, et la mise en place et

le fonctionnement effectif des outils de pilotage d'un PDC sont les facteurs clés conditionnant le succès du processus. Par ailleurs la synergie entre les différents acteurs, l'appui des partenaires externes et l'implication des pouvoirs publics ne sont pas des moindres.

Pour ce qui est des faiblesses, l'indisponible des finances pour exécuter les activités prévues, une budgétisation non conséquente, le faible (ou non) fonctionnement des comités de suivi de la MEO, et une faible communication au niveau de la commune sont les principaux facteurs qui peuvent défavoriser la MEO d'un PDC.

De façon générale, il était clair que les forces toutes comme les faiblesses, tournent autour : de la qualité du PDC en soi, des questions de financements, des outils de pilotage de la mise en œuvre, des partenariats (administration et organisations de la société civile, etc.).

Sur la base d'une part, des présentations faites par chaque partenaire concernant son approche d'intervention communale, et d'autre part des plans d'actions de chaque PDC, les potentiels axes d'intervention de chaque partenaire ont été identifiés pour chaque commune.

Les conclusions ont portées sur la Définition d'une stratégie d'opérationnalisation effective des comités mixtes de suivi de la mise en œuvre des PDC dont les caractéristiques sont :

1. Composition

- Président (généralement le Maire)
- Vice Président (plus disponible)
- Secrétaire général (généralement le SG de la commune; le poste peut être rotatif)
- Représentants du CM;
- Sectoriels (SDE) ;
- Représentants des OSC (ONGs, associations, églises, etc.)
- Tenir compte du genre et des compétences spécifiques

2. Rôles

- Coordination la mise en œuvre du PDC
- Suivi et évaluation la mise en œuvre du PDC
- Veille à ce que la mise en œuvre soit conforme aux prescriptions du document PDC;
- Proposition des mesures d'ajustement si nécessaire;
- Information et mobiliser les communautés autour du PDC : contributions propres, implication dans les réalisations, etc.
- Appui aux communes dans la recherche et la négociation des partenariats;
- Montage des microprojets;
- Constitution des comités ad hoc pour suivre la mise en œuvre du PDC;
- Veille au respect des procédures de passation des marchés dans le cadre des projets PDC;
- Etc.

3. Fonctionnement

- Elaboration de plan d'action annuel
- Production de rapport trimestriel
- Fréquence des réunions de planification (2 to 4 fois par an)
- Financement du CSM: la commune (concilier les réunions du Conseil municipal et celles du CSM pour limiter les dépenses et augmenter la périodicité des réunions)

IV.2. APPUI A LA REALISATION DES ETUDES SOCIO ECONOMIQUES (ESE)

Parmi les activités réalisées par le CTFC au premier semestre 2010 figurait en bonne place l'appui à la réalisation de l'étude socio économique des communes de Doumaintang et Salapoumbé.

En effet, l'étude socio économique constitue la première étape pour l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale. L'objectif global de l'étude est d'évaluer le niveau de dépendance des populations vis à vis du massif forestier communal afin d'intégrer leur préoccupation dans le plan d'aménagement, la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement, afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la forêt communale.

La commune de Doumaintang, qui compte sur l'exploitation de la FC pour renflouer ses caisses et améliorer les conditions de vies des populations a bénéficié de l'appui du Centre Technique de la Forêt communale (CTFC) pour réaliser l'étude socio économique, mettant en exergue l'occupation spatiale relative aux activités des populations riveraines au massif forestier communal. L'étude était concentrée sur les 20 (vingt) villages riverains répartis sur les deux axes longeant la forêt communale ;

- l'axe Doumaintang – Mbalengue avec ses 8 villages riverains : Doumaintang, Seguelendom, Kongsimbang, Menyangoua, Ngomdouma, Kabili, Mbaguempuel, Mbalengue dans l'Arrondissement de Doumaintang ;
- l'axe Yanda I – Nika, 12 villages riverains: Yanda I, Yanda II, Kanda, Motombo, Bingomo, Diang (Bivelka), Kombe, Zocklingang, Andom, Nguinda et Nika dans l'Arrondissement de Diang.

De l'étude socio-économique menée par le centre technique de forêt communale(CTFC) dans les six villages riverains (Mikel, Tombé piste, Ngolla 120, Momboué, Koumela) de la forêt communale de Salapoumbé, il est ressorti des populations que la forêt communale est un levier de développement de leur village respectif. La FC est assimilable à une bouffée d'oxygène qui va rehausser la vie des populations de la commune par les emplois qu'elle va apporter aux jeunes, surtout des moyens qu'elle va apporter pour le financement des projets de développement dans le secteur. Mais au delà de ces espoirs exprimés par les populations, on observe une attitude de crainte au sein de la communauté en ce qui concerne la gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale, du respect d'exercice de leurs droits de chasse de subsistance dans la forêt communale et le sort des champs implantés dans la forêt communale.



Elaboration de la carte participative à Doumaintang
achevé de



Centre de santé communautaire non fonctionnel et non
Mbaguempel (District de Doumaintang)

V. LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA GESTION FORESTIERE ET PARTICIPATION A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

V.1. ACTIVITES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET REDD+ DU CTFC



L'ouverture de l'atelier REDD+ Communal au CTFC
CTFC

Par le Maire de Ndélélé



Une vue de la salle lors de l'atelier REDD+ au

Le PAF2C est structuré en 6 composantes dont la Composante 5 a pour objectif de limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et de participer à la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, une expérience pilote de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement est envisagée pour la mise en œuvre d'une initiative REDD+ au niveau des communes. Ce projet pilote (REDD+) sera porté par des communes forestières membres de l'ACFCAM. Ce projet exprimerait la légitimité des élus locaux et la pertinence du cadre communal pour lutter efficacement contre le défrichage ou la dégradation des forêts par la sécurisation foncière, l'appropriation des investissements et l'acceptation sociale des projets REDD+ susceptible de bénéficier du Fonds de

partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) de la Banque Mondiale.

Dans ce cadre, le CTFC a organisé en Avril 2010 un atelier REDD+ communal, réunissant les principaux acteurs nationaux concernés par la problématique. Les échanges et perspectives qui ont découlés des séances de débat ainsi que les résultats opérés dans le cadre des groupes de travail thématique, ont servi à enrichir les TDR de l'étude de préfaisabilité du projet pilote REDD+ communal. Les objectifs de l'atelier portaient sur :

- Exposition des orientations actuelles des différents partenaires
- Présentation une proposition de canevas d'une étude de préfaisabilité d'un projet REDD+ communal
- Débats et propositions des amendements/améliorations de canevas de l'étude de préfaisabilité au Projet REDD+ communal (en termes de stratégie et d'objectifs)
- Lancement d'un forum permanent d'échanges sur la REDD+ communale au Cameroun sur la base de la diffusion du rapport présentant les résultats de l'atelier.

Les résultats de cet atelier nous ont permis d'élaborer en collaboration avec nos partenaires de la FNCOFOR, un canevas de projet dont les objectifs spécifiques consistent à :

- Créer 1 000 ha de forêts et 1 000 ha d'agro-forêts attribuées en toute propriété aux communes et confier à ces communes la gestion de ces (re)boisements,
- Intégrer 200 000 ha de forêts naturelles dégradées dans le DFP des communes et placer leur restauration et leur protection sous l'autorité des communes,
-
- Transférer aux communes les réserves forestières contenant ensemble 1 000 ha de plantations et en confier la gestion et l'exploitation aux communes,
- Créer les forêts périurbaines de Yaoundé, Douala et Bafoussam (les villes les plus peuplées) sur 300 ha, propriété de ces 3 communautés urbaines,
- Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques des communes, de l'ACFCAM, du CTFC et de l'Administration pour exercer leurs nouvelles compétences respectives dans le processus REDD+,
- Promouvoir le développement de chaque territoire par la valorisation locale des produits forestiers et la promotion des activités du secteur forêt-bois,
- Expérimenter, conforter et diffuser le processus REDD + en capitalisant les acquis du projet, en les étendant à l'échelle nationale, en les diffusant à l'échelle régionale et en les mettant en réseau avec d'autres initiatives en Afrique sub-saharienne (Bénin, Côte d'Ivoire) et en Amérique Latine (Equateur, Colombie).

L'objectif général étant de lutter contre la dégradation et la destruction des forêts, causes majeures des changements climatiques, en confiant leur gestion et leur protection aux collectivités territoriales organisées et formées, en appui au processus de décentralisation.

Il est question pour le CTFC actuellement de finaliser ce projet pour le soumettre aux bailleurs.

VI. PERENNISTION DU CTFC ET DES CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE

VI.1. AGREMENTS AUX INVENTAIRES, SYLVICULTURE ET EIE

Le CTFC a déposé des dossiers de demande d'agréments en aux inventaires, sylviculture et aux études d'impacts environnementales (EIE) aux MINFOF et MINEP dans la perspective de réaliser des prestations à l'avenir.

VI.2. CONVENTIONS DE L'ACFCAM/CTFC

En 2010, l'ACFCAM a signé une convention de partenariat avec le FEICOM et un projet de convention est en cours de négociation entre l'ACFCAM et le MINEP

VI.3. DOSSIERS SOUMIS AUX FINANCEMENTS DES BAILLEURS

- Un projet IADM a été élaboré par le CTFC et approuvé par le MINFOF, l'avant projet d'exécution du projet IADM/MINFOF est en cours d'élaboration.
- Le projet soumis pour financement sur « *la Contributions à la gouvernance dans la gestion des forêts communales dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C)* » a été accepté par la coopération canadienne
- Les deux projets soumis au Fond forestier pour les bassins du Congo n'ont pas été retenus
- Le CTFC vient de soumettre à la FAO pour une demande de financement un projet en répondant à un appel à projet sur « *Les Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières* ». Nous sommes en attente des décisions de la FAO par rapport à nos propositions.

VI.4. PUBLICATIONS DU CTFC

Le CTFC au cours de ce semestre s'est montré prolifique en termes de publications. Nous pouvons noter entre autres :

- Un Memo du PAF2C
- Un Document de capitalisation des acquis du PAF2C et leçons apprises à mi-parcours
- Un bulletin semestriel du CTFC INFO
- Une stratégie de communication
- Une stratégie Genre
- Une stratégie VIH
- Un règlement intérieur
- Un dossier de presse

VII. ACTIVITES TRANSVERSALES

VII.1. PRISE EN COMPTE DU CONCEPT GENRE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FORETS COMMUNALES



Participants à la formation sur le concept genre au CTFC

Au mois de Mars 2010, une formation a été organisée à l'intention du personnel CTFC sur la conscientisation et l'intégration du genre dans le processus de gestion des forêts Communales.

L'objectif de la formation était de sensibiliser les participants sur le concept du genre et développement, de les amener à prendre conscience de l'importance de l'aspect genre dans le processus de foresterie communale. Ils ont pris connaissance de quelques outils d'analyse genre.

A ce jour, le personnel du CTFC a pris conscience des préjugés et stéréotypes liés au genre, il s'est approprié des concepts de base liés au genre : genre et sexe ; genre et mouvement féministe, genre et développement, équité et égalité, genre et empowerment..., il a reçu les notions sur la pratique du gender mainstreaming dans leurs activités et est à même de d'identifier les indicateurs genre afin de mesurer les changements et il a pris connaissance et dispose des outils simples d'analyse genre.

Aujourd'hui, les capacités du personnel du CTFC, structure d'accompagnement des communes, sont renforcées sur le concept genre, et son personnel prend en compte cet aspect dans leur processus d'accompagnement de la mise en œuvre des forêts communales.

VII.2. ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE VIH SIDA

Durant le premier semestre 2010 le CTFC a mis un accent particulier sur les activités de luttes contre le VIH SIDA. En partenariat avec le PGCSS de la GTZ, le CTFC s'est attelé à :

- Former les files mères (tantines) et du point focal de la commune en santé sexuelle et reproductive et prévention des abus et pratiques nocives
- Faire un dépistage volontaire, gratuit et anonyme du VIH aux tantines formées.

- Offrir à chaque tantine 2 supports de cours, 1 module de formation, 1 schéma de counselling, 1 tee-shirt, matériel de sensibilisation, calendrier dépliant, préservatifs masculins et féminins
- Recenser les enfants des tantines sans acte de naissance
- Prise en charge des bébés malades des tantines
- S'occuper du déplacement des tantines, conseillers et laborantins.

Ces activités se sont déroulées dans les communes de Messamena, Angossas et Mboma et vont se poursuivre dans les autres communes.

La lutte contre le VIH SIDA étant une activité transversale, dans la mise en œuvre du PAF2C, le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), ainsi que ses partenaires du programme, ont jugé important, voire nécessaire de sensibiliser les apprenants lors des divers ateliers de renforcement de capacités, en matière de VIH. Il est question lors de ces sensibilisations, de mettre à la disposition des participants les connaissances de base sur le VIH et le sida, tout en répondant à toutes leurs questions en la matière.

C'est ainsi que lors de la formation des Chefs de cellule de foresterie communale à Dimako le 8 avril 2010 une sensibilisation a été adressée aux chefs de Cellule de Foresterie Communales (CFC) de Messondo, Ndikiniméki, Batouri, Dimako, Doumé, Gari gombo, Lomié, Messamena, Mindourou, Salapoumbé, Yokadouma, Akom II, Djoum, Nguti et Yoko.



Séance de formation CFC sur le VIH SIDA



Remise des préservatifs aux CFC après formation

Au total 18 personnes ont été sensibilisés au cours de cette séance qui a connu trois articulations essentielles : les définitions ; la transmission et prévention du VIH ; les échanges et distribution de matériel.

Au regard des échanges, nous avons pu noter que les participants étaient encore pleins de préjugés en matière de VIH et de sida. La sensibilisation tombait donc à point nommé d'après leurs réactions.

Il a été redistribué aux participants : un carton de préservatifs masculins, un carton de préservatifs féminins, un support contenant l'essentiel des informations et connaissances communiquées lors de la sensibilisation, 3 journaux 100% jeunes chacun.

Dans le cadre de la collaboration entre la Coopération Allemande (DED, ProPSFE et PGCSSS) et le CTFC dont le rôle est d'accompagner les communes à mettre en place les

forêts communales, un atelier sur le financement des PDC et la stratégie VIH des communes a été organisé par le CTFC à Bertoua, les 16 et 17 mars de l'année en cours. Il faut rappeler ici que le PDC est un outil qui fait des communes les acteurs de leur propre développement parce que ce sont les préoccupations des populations à la base qui sont pris en compte. L'objectif de cet atelier était donc d'amener les communes membres de l'AFCAM à se prononcer sur le financement de leur PDC et de les susciter à intégrer la prévention de l'infection à VIH dans ces PDC.

Il s'agissait pour les Organisations partenaires œuvrant dans la lutte contre le VIH de présenter leur approche et leurs offres afin que les Responsables de communes puissent voir dans quelle mesure ils peuvent collaborer avec quelques partenaires sur la question.

Pour le GTR, l'appui aux communes dans la planification des activités VIH, de leur mise en œuvre, entrent en droite ligne de ses devoirs régaliens. Il s'est montré disponible pour un appui technique dans chaque axe d'intervention dans le domaine du VIH. Pour lui les communes sont à la fois des partenaires pour les organisations qui œuvrent dans ce sens, des bénéficiaires parce que les communes constituent l'ensemble de la population pour qui les actions sont mises en œuvre, et surtout des acteurs dans la lutte parce qu'elles sont garantes du développement et l'amélioration de la santé de leur population.

CHP a présenté ses axes stratégiques d'intervention, ses réalisations et les opportunités dans la Région.

Pour la Coopération Allemande, il a été question d'abord de présenter l'approche Mainstreaming VIH aux communes, qui à son avis est une approche adaptée pour les communes. Cette approche a été expliquée tout en attirant l'attention sur le fait qu'elle réduit énormément les coûts parce ce qu'elle permet de greffer les activités de lutte contre le VIH aux activités qui sont déjà planifiées.

Ensuite l'approche de la lutte contre le VIH par les filles mères leur a été présentée à travers le « projet tantines ». L'importance de cette stratégie a été démontrée à travers les problèmes que ce phénomène cause dans la commune et le grand rôle que ces filles, une fois formée, jouent au sein de la communauté.

Enfin avec l'Alliance des Maires et autorités municipales contre le VIH et le SIDA (AMICAALL), le CTFC a organisé courant 2010 des rencontres en vue de :

- Renforcer le plaidoyer pour la lutte contre le VIH/SIDA auprès des communes
- Renforcer les capacités des autorités municipales et des communautés à l'intégration et à la gestion des réponses locales au VIH/SIDA.
- Faciliter le développement partenariats et de réseaux pour la réponse au VIH/SIDA.

LE CTFC a également entrepris des contacts avec d'autres partenaires tels que le GFBC, le GTR/SIDA de l'Est, CARE et Plan international pour des actions de lutte contre le VIH SIDA. On peut se réjouir des initiatives dynamiques engagées par les communes de Lomié, Messamena, Delelé sur la sensibilisation et la prise en charge des malades atteints du VIH. C'est aussi l'occasion de saluer l'engagement des Maires qui ont prévues des activités VIH dans leur Budget.

VII.3. LEÇONS APPRISSES DED SUR L'APPUI AU CTFC

Sur les financements de la GTZ, il a été recommandé de :

- Prévoir un package minimum pour une période 2-3 ans qui tient compte des fins du PROPSFE en 2010 et la fin du paf2c en 2011.
- Demander d'autres modalités de financement de la GTZ siège
- Planification et clarification du contenu et des arrangements procédural à temps;
- Avoir des RH au CTFC pour mobiliser les fonds extérieurs
- Coopération allemande, française et ACFCAM

Pour les autres sources de financements possibles, il faudrait

- Système de financement durable par exemple par ACFCAM
- Rechercher les fonds du PSFE au niveau des Régions et du MINFOF
- ACFCAM doit chercher à mobiliser les fonds
- Faire fonctionner le CTFC comme prestataire auprès de la GTZ

Dans la culture de conseil,

- AT doit rester dans son rôle de conseil
- AT doit accepter CTFC comme maître d'ouvrage
- Faciliter le cadre de conseil

Pour l'Appui du MINFOF, il faudrait :

- Préciser dans les TDR des AT auprès du MINFOF le rôle de suivi – régions;
- Meilleur échange entre PROPSFE et CTFC;
- Formulation de la stratégie MINFOF de transfert de compétence aux communes;
- IADM
- Fournir le CTFC avec des informations d'avancement régulièrement

VII.4. MISSION CAP PRO PSFE

Un contrôle d'avancement du programme (CAP) a été réalisé dans l'action de développement du PSFE ;

La présentation et l'évaluation du thème foresterie communale au CTFC ont été menées par le consultant Christian Munker (DED).

Les points suivants ont été examinés :

-Perspective pour la gestion des forêts communales en partenariat avec l'association des communes forestière (ACFCAM/CTFC)

- l'examen d'une possibilité d'expansion à l'Extrême Nord

'- le développement institutionnel et conseil du partenaire (ACFCAM/CTFC) dans la gestion des forêts communales

RAPPORT FINANCIER

1. Introduction

.Le présent rapport rentre dans le cadre des activités du PAF2C pour le premier semestre 2010(20/06/2010) .Durant ce semestre, l'ACFCAM à travers le CTFC a eu à tenir plusieurs activités dans le cadre de son projet du PAFC2C axé sur 6 objectifs majeurs :

Objectif n° 1	Assurer un appui institutionnel aux collectivités locales et au MINFOF dans le processus de création des forêts communales
Objectif n° 2	Aménager et gérer durablement les forêts communales
Objectif n°3	Mieux valoriser les produits de la forêt communale pour lutter contre la pauvreté et soutenir le développement d'une économie locale
Objectif n°4	Améliorer le niveau de vie des populations, accroître les capacités des communes à répondre aux préoccupations d'intérêt général et assurer la promotion des investissements collectifs et la protection des particuliers
Objectif n°5	Limiter les impacts environnementaux négatifs dans la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique pour assurer le maintien du patrimoine environnemental des communes
Objectif n°6	Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale

2. Activités réalisées durant ce Semestre

Objectifs Spécifique	Activités	Montant
Objectif N°1		
Activité		
121	Appui institutionnel ACFCAM	1 173,86 €
141	Appui Technique au dossier de classement	2 601,58 €
161	Formation des responsable des cellules de foresterie communale	889,84 €
	<i>S/Total</i>	4 665,28 €
Objectif N°2		
Activité		
222	etudes socio économiques	2 959,16 €
223	Elaboration Plan aménagement	62,50 €
253	Plantation	1 082,69 €
	<i>S/Total</i>	4 104,35 €
Objectif N°3		
Activité		
323	Appui technique et suivi des unités de transformation	297,28 €
	<i>S/Total</i>	297,28 €
Objectif N°4		
Activité		
413	SIM PFNL-Création et appui à la création et au developpement d'entrep	5 981,15 €
444	Appui Technique à l'élaboration des PDC	6 100,29 €
	<i>S/Total</i>	12 081,44 €
Objectif n° 6		
Activité		
62	Prise en Charge Personnel Nationaux	51 526,40 €
	Frais de fonctionnement (Loyers, charges locatives, frais pour un comité de pilotage,...)	23 272,59 €
	Frais fct voitures (2 voitures 4X4 mission dans les communes) et motos (5)	3 832,52 €
	Achats matériels de bureaux et réfections locaux.	934,47 €
	<i>S/Total</i>	79 565,98 €
	Total Général	100 714,34 €

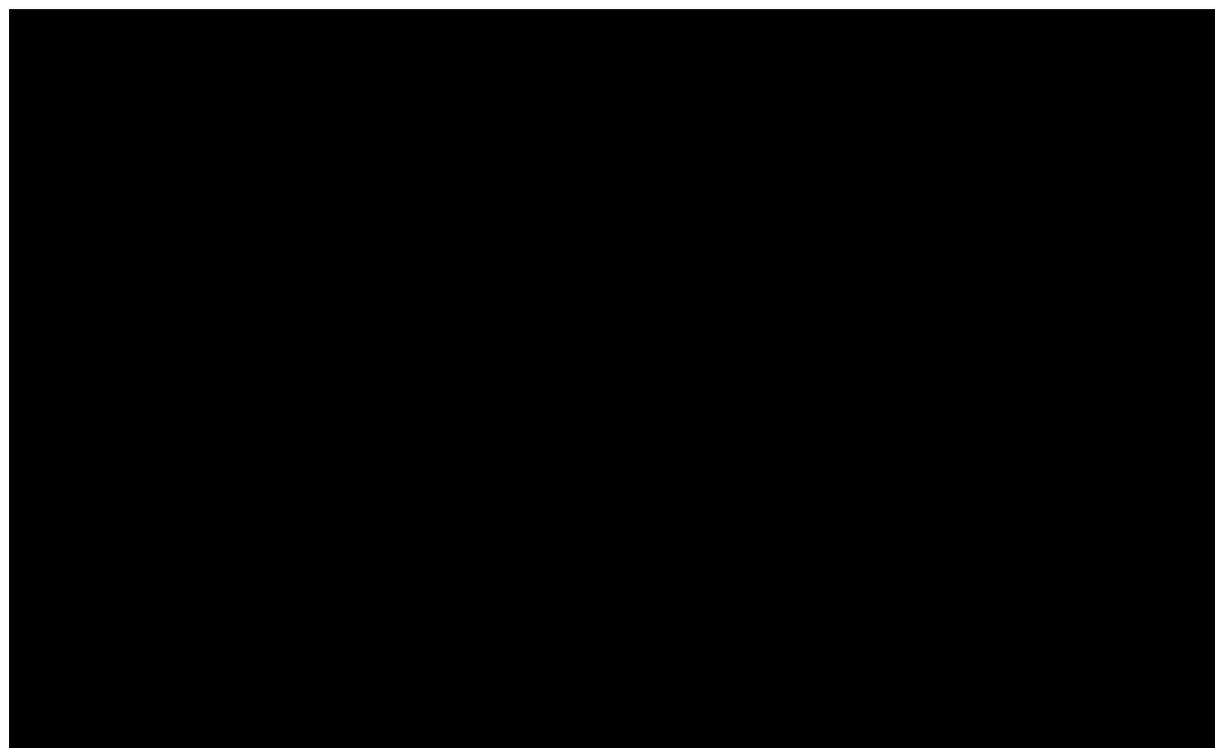
3. Contribution Financière FFEM

3.1. Narratif Financier

- Nous avons déjà reçu du FFEM : 609 111,18 € reste à percevoir 690 880,82 € sur budget 4 ans .Les dépenses imputées sur la subvention FFEM ont été faibles au cours de ce premier semestre 2010 (26 543 €). Nous avons utilisé les Fonds FFEM (16 150 €) comme caisse d'avance de la GTZ vu le retard de la signature de la convention et du versement du 5e appel de fonds GTZ. Une régularisation a été effectuée en fin juin 2010.
- 2 Factures ont été déposées auprès de l'AFD pour paiement direct
 - 1-Solde prise en charge AT français (août-sept-octobre 2009) - 31 276,82€
 - 2-Appui Technique FNCOFOR- 8050 €

ETAT CAISSE D'AVANCE FFEM	en Francs CFA	en Euros
Contribution financière déjà perçue du FFEM	399 555 872	609 119,00
Extourne CAPITAL SARL (2008)	1 000 000	1 524,49
Vente du véhicule CE 249 BD (Août/09)	3 000 000	4 573,47
Total	403 555 872	615 216,96
Dépenses réalisées	370 097 099	564 209,39
Préfinancement dépenses GTZ	10 593 552	16 149,77
Disponibilité	18 865 221	28 759,84

3.2- Décompte suivant budget 2010



3.3- Décompte suivant Contrat de Financement FFEM sur 4 ans

FFEM-Contrat n° CCM 1188.01S

Suivant avanant N°01

Intitulé du projet: Gestion durables des forêts communales au Cameroun

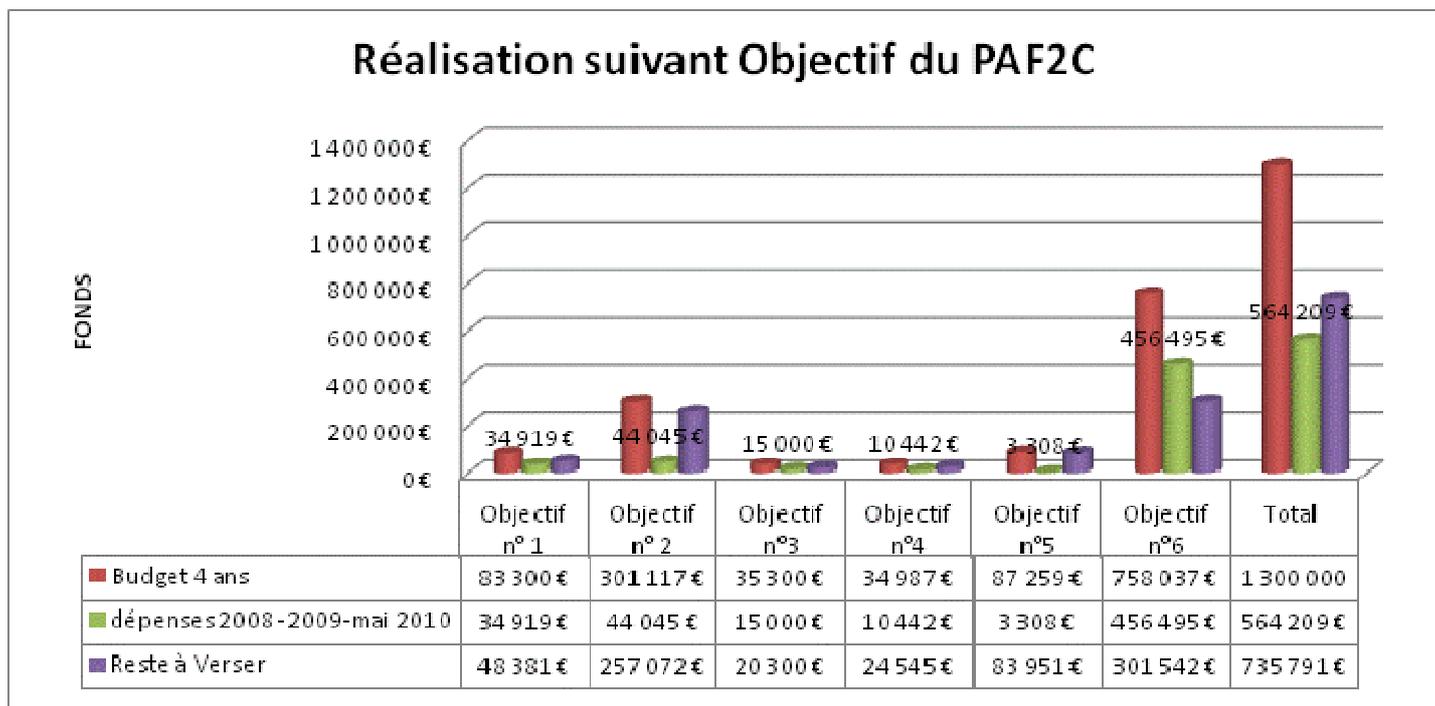
Objectifs Spécifique	Activités	Budget FFEM prévu 4 ans €	Décompte 2008	Décompte 2009	Décompte 1er Semestre 2010	total des dépenses	Reste à Verser en €	% Décaissement	
Objectif N°1									
Activité									
111	Mission Maires Camerounais		1 118,06 €	3 631,37 €		4 749,43 €			
112	conférences/formation sur la gestion décentralisée		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
121	Appui institutionnel ACFCAM			1 762,68 €	1 173,86	2 936,54 €			
141	Appui Technique au dossier de classement		0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €			
161	Formation des employés Communaux; gardes		7 427,53 €	0,00 €		7 427,53 €			
171	Formation des élus locaux au maitrise de l'ouvrage		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
172	Formation des cadres Communaux à la maitrise de l'ouvrage		7 394,33 €	9 557,38 €		16 951,71 €			
181	Publications et contributions aux séminaires et atelier régionaux		0,00 €	2 854,10 €		2 854,10 €			
	S/Total	83 300,00 €	15 939,92 €	17 805,53 €	1 173,86 €	34 919,31 €	48 380,69 €	41,92%	
Objectif N°2				0,00 €		0,00 €			
Activité				0,00 €		0,00 €			
211	Appui à la création des plans de financement		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
212	Convention provisoire exploitation		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
221	Inventaire aménagement		0,00 €	8 781,06 €		8 781,06 €			
223	Elaboration Plan aménagement		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
231	Inventaire exploitation		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
232	Plan V et PAO		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
241	Définition et validation des stratégies commerciales		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
253	Plantation		2 809,64 €	32 026,11 €	428,69	35 264,44 €			
254	Financement de 1000 ha de plantations d'enrichissement et les entretiens		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
	S/Total	301 117,00 €	2 809,64 €	40 807,18 €	428,69 €	44 045,50 €	257 071,50 €	14,63%	
Objectif N°3				0,00 €		0,00 €			
Activité				0,00 €		0,00 €			
311	Stratégie Commercialisation en forêt Communale		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
323	Appui technique et suivi des unités de transformation		0,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €			
	S/Total	35 300,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	20 300,00 €	42,49%	
Objectif N°4				0,00 €		0,00 €			
Activité				0,00 €		0,00 €			
413	SIM PFNL-Création et appui à la création et au developpement d'entreprises		0,00 €	0,00 €	5 081,71	5 081,71 €			
422	Information,Sensibilisation et formation		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
431	Formation aux métiers du bois		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
441	Plan développement communaux		0,00 €	4 316,41 €	1 043,51	5 359,92 €			
	S/Total	34 987,00 €	0,00 €	4 316,41 €	6 125,22 €	10 441,63 €	24 545,37 €	29,84%	
Objectif N°5			0,00 €	0,00 €		0,00 €			
Activité				0,00 €		0,00 €			
511	Appui à la réalisation des EIE		0,00 €	3 048,98 €		3 048,98 €			
512	Appui conseil environnemental		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
521	Mise en œuvre PGE		0,00 €	259,16 €		259,16 €			
531	Appui conseil pour la préparation des concepts		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
532	Tests sur le terrain		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
541	Appui conseil		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
551	Formation EFIR		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
	S/Total	87 259,00 €	0,00 €	3 308,14 €	0,00 €	3 308,14 €	38950,86 €	3,79%	
Objectif n° 6				0,00 €		0,00 €			
Activité				0,00 €		0,00 €			
611	Comité de Pilotage		3 545,51 €	3 122,73 €		6 668,24 €			
62			0,00 €	0,00 €		0,00 €			
	Frais de Personnel directeur (Net à payer,Indemnité de congé)		56 814,86 €	19 789,73 €	7 915,89	84 520,48 €			
	Prise en Charge AT Français		0,00 €	210 743,98 €		210 743,98 €			
	Frais de fonctionnement		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
	Frais de Personnel Nationaux (Directeur Technique)		26 750,74 €	7 617,65 €	10 899,64	45 268,03 €			
	Frais de fonctionnement autres (photocopies, timbres et petit outillage)		3 158,41 €	2 797,80 €		5 956,21 €			
	Frais de fonctionnement Véhicules (carburant et entretien véhicule)		3 866,34 €	8 107,59 €		11 973,93 €			
	Frais de fonctionnement locaux (Gardiennage ,Eau; Electricité,propreté,telephone,intern		20 174,79 €	706,60 €		20 881,39 €			
	Investissements		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
	Installation Locaux Yaoundé(loyer ,réfections,mobilier)		11 704,32 €	0,00 €		11 704,32 €			
	Installation Locaux Bertoua (avance mobilier AT)		126,53 €	0,00 €		126,53 €			
	3 Véhicules (307 neuve et deux 4*4 d'occasion)		48 631,24 €	0,00 €		48 631,24 €			
	Equipement Informatique		7 733,71 €	0,00 €		7 733,71 €			
651	Promotion des résultats du programme au cameroun et dans la sous-région -COMIFAC		0,00 €	2 286,74 €		2 286,74 €			
				0,00 €		0,00 €			
	S/Total	758 037,00 €	182 506,45 €	255 172,83 €	18 815,54 €	456 494,81 €	301 542,19 €	60,22%	
	TOTAL		0,00 €	0,00 €		0,00 €			
		en Euros	1 300 000,00 €	201 256,01 €	336 410,08 €	26 543,30 €	36209,39 €	735 790,61 €	43,40%
		en Francs CFA	852 744 100	132 015 287	220 670 548	17 411 264	370 097 099	482 497 007	43,40%

Rapport d'activités 1er semestre 2010

3.4 – Réalisation suivant Objectif du PAF2C

Subvention PAF2C : Réalisation 2008 -2009-mai 2010					
PAF2C	INTITULE	Budget 4 ans	dépenses 2008 -2009-mai 2010	Reste à Verser	% de décaissement
Objectif n° 1	Assurer un appui institutionnel aux collectivités locales et au MINFOF dans le processus de création des forêts communales	83 300 €	34 919 €	48 381 €	42%
Objectif n° 2	Aménager et gérer durablement les forêts communales	301 117 €	44 045 €	257 072 €	15%
Objectif n°3	Mieux valoriser les produits de la forêt communale pour lutter contre la pauvreté et soutenir le développement d'une économie locale	35 300 €	15 000 €	20 300 €	42%
Objectif n°4	Améliorer le niveau de vie des populations, accroître les capacités des communes à répondre aux préoccupations d'intérêt général et assurer la promotion des investissements collectifs et la protection des particuliers	34 987 €	10 442 €	24 545 €	30%
Objectif n°5	Limiter les impacts environnementaux négatifs dans la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique pour assurer le maintien du patrimoine environnemental des communes	87 259 €	3 308 €	83 951 €	4%
Objectif n°6	Assurer la pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale	758 037 €	456 495 €	301 542 €	60%
Total		1 300 000 €	564 209 €	735 791 €	43%

3.4.1- Représentation Graphique



4-Contribution Financière GTZ

3.1-Narratif FINANCIER

- Une convention séparée pour l'année 2010 à été signé le 27/05/2010 d'un montant de 299 015 €
- Une demande d'appel de fonds 5^e sur la base des dépenses justifiées ont été déposées au ProPSFE le 28 Mai 2010 d'un montant de 149 500 euros.
- Au vu du retard de la signature de l'avenant à la convention séparé et au versement du 4eme appel de fonds, le FFEM et Le compte CTFC ont Préfinancé certaines activités dont 16 150 € pour le FFEM et 13 058 € pour le compte CTFC soit au total 29 208 €.